

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_098

**OBJET : DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CŒUR DE
CHARTREUSE POUR INITIATIVES PAYS
VOIRONNAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mai à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 29 avril 2025

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 30</i> <i>Pouvoirs : 3</i> <i>Votants : 33</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 33</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Bruno GUIOL, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Williams DUFOUR à Bruno GUIOL</p>
--	--

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein d'organismes extérieurs ;

CONSIDÉRANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT la délibération du 29 janvier 2015 validant la convention de partenariat existante entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'association Initiatives Pays Voironnais pour l'aide aux porteurs de projets de création, de reprises ou de premier développement (entreprise moins de 5 ans) d'entreprises relevant des communes iséroises ;

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein de cet organisme et dispose d'un siège de titulaire ;

CONSIDÉRANT la délibération du 24 juillet 2020 désignant Eric L'Héritier comme représentant titulaire au sein du conseil d'administration d'Initiatives Pays Voironnais ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par Eric L'Héritier de quitter ses fonctions de représentant titulaire pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au sein du conseil d'administration d'Initiatives Pays Voironnais ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **NOMME** Raphaël MAISONNIER représentant titulaire pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au sein du conseil d'administration d'Initiatives Pays Voironnais.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/05/2025



La Présidente,
Anne LENFANT.